

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Visioconférence, le 19 avril 2024

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 24 février 2024
- 2- Point financier :
 - Projet Bateau Découverte
 - Financement restructuration du Pôle France de Lyon
- 3- Point DTN/DG
 - Modification de l'avenant n°3 : Saison sportive 2024 - Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U17/U19/U23
- 4- Désignation des organisateurs des régates nationales 2025
- 5- Assemblée Générale 2025
- 6- Coupe de France 2024
- 7- Autres dossiers en cours
- 8- Affiliations
- 9- Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 20 présents

Assistant :	Sébastien VIEILLEDENT Caroline AUTOUR Vanessa LÉTÉ	Directeur Technique National/Directeur Général Secrétaire de Direction Secrétaire de Direction
Excusés :	Stéphane GUERINOT Bénédicte OUVRY Richard MOUCHEL Jérémie AZOU Cédric BERREST Arnaud JUILLET Fabrice MOREAU Francis PELEGRI Soizick PEROT Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur Vice-Présidente Membre du bureau fédéral Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 24 février 2024

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 24 février 2024.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 24 FÉVRIER 2024 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (19 votants/19 présents).

2. Point financier

• Projet Bateau Découverte

Le projet de bateau découverte a évolué avec un nouveau produit.

Le financement de cette opération représente 800 000 euros pour la fabrication de 50 unités. 185 000 euros sont liés à la réalisation d'un prototype et fabrication des moules avec une prise de risque située entre 75 000 et 80 000 euros pour la FFA.

F. Banton demande l'approbation du comité directeur pour débiter ce projet, en spécifiant qu'une demande de financement de 500 000 euros auprès de l'ANS est envisagée, avec une répartition sur les années 2024 et 2025.

S. Vieilledent souligne que ce bateau découverte permet une accessibilité de la pratique au grand public et aux entreprises. C'est un projet important pour le développement de nos structures. Une opportunité budgétaire est à saisir à travers le plan 5000 équipements de l'ANS.

B. Blaise et G. Iragne demandent des éclaircissements sur la possibilité d'une subvention de l'ANS. La FFA sera-t-elle en mesure de mener à bien le projet si l'agence refuse la demande de financement ?

S. Vieilledent assure, que le projet de la FFA possède des arguments favorables pour l'obtention d'un budget ANS. Il faut noter toutefois que la phase de conception restera un sujet à risque au niveau financier si le projet n'arrive pas à son terme. A ce titre, S. Vieilledent insiste sur l'importance de travailler avec l'ANS en amont pour vérifier la faisabilité et le montage de la phase de conception

Si le budget ANS n'est pas obtenu, le projet devra envisager le financement de la phase conception à travers un sponsoring.

F. Banton demande au comité directeur de se prononcer sur le lancement de ce projet de bateau découverte suite à l'appel d'offre et en ayant connaissance de la prise de risque financière.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants/20présents).

• Financement de la rénovation du Pôle France/Espoirs de Lyon

Un projet de rénovation des installations du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage utilisés historiquement par le Pôle Franc/Espoirs de Lyon a été lancé dès 2022. Le coût du projet est estimé à 1 940 521 euros hors taxes avec une répartition des subventions suivantes :

- 900 000 euros de l'ANS
- 300 000 euros de la Métropole de Lyon
- 300 000 euros du Conseil régional AURA
- 200 000 euros de la FFA

Le trésorier sollicite l'accord de comité directeur pour ce soutien financier à Symalim afin de financer cette opération amortie sur 20 ans soit 10 000 euros annuels.

Pour ne pas impacter la trésorerie fédérale, il est proposé de contracter un emprunt de 4% sur 20 ans.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants/19 présents) LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU POLE FRANCE DE LYON SELON LES MODALITES SUIVANTES :

- LA SUBVENTION DE LA FFA À HAUTEUR DE 200 000 EUROS DANS LE PROJET
- LA SOLLICITATION D'UN EMPRUNT DE 200 000 EUROS SUR 20 ANS

3. Point DTN/DG

• **Modification de l'avenant n°3 : Saison sportive 2024 - Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U17/U19/U23 (Annexe 1)**

Suite aux modifications multiples du calendrier international une nouvelle version de l'avenant 3 des règles de sélection est proposée.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants/19 présents).

4. Désignation des organisateurs des régates nationales 2025

Il est procédé à la désignation des organisateurs comme suit :

• **1er-2 mars 2025** : Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance

1 candidature : SR Mâcon

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LES SOCIETES DES REGATES MACONNAISES.

• **11-12-13 avril 2025** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior, para-aviron

1 candidature : AC Armagnac

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) L'AVIRON CLUB ARMAGNAC.

• **8-11 mai 2025** : Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium para-aviron et Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior

1 candidature : ENA Aix-les-Bains

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) l'ENTENTE NAUTIQUE D'AIX-LES-BAINS.

• **17-18 mai 2025** : Championnats de France UNSS et FFSU

1 candidature : Ligue de Normandie / Léry-Poses

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LA LIGUE DE NORMANDIE (Léry-Poses).

• **6-7-8 juin 2025** : Championnat de France sprint sénior et para-aviron et Championnats de France bateaux longs J18

3 candidatures : CN Libourne, SR Mâcon, CSN Brive

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LE CN LIBOURNE.

• **27-29 juin 2025**: Championnat national jeune et handi-valide jeune et Championnat de France master et handi-valide master

4 candidatures : CN Libourne, CSN Brive, CA Vichy, AC Bourges

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LE CSN BRIVE.

• **4-6 juillet 2025**: Championnats de France J16, handi-valide J16 championnat de France senior U23

2 candidatures : CA Vichy, CN Libourne

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LE CA VICHY.

• **11-12 octobre 2025** : Championnat de France bateaux longs sénior, para-aviron

Aucune candidature reçue.

L'organisateur sera désigné lors du comité directeur du 8 juin 2024.

E. Lunatti et H. Beurey demandent si Vaires a été sollicité pour organiser ce championnat.

V. Busser précise que des sollicitations sont en cours avec diverses options.

C Vandenberghe informe le comité directeur que Vaires organisera en 2025 le championnat d'Europe suite au désistement de Gravelines.

5. Assemblée Générale 2025

Il est proposé de tenir l'assemblée générale le 22 mars 2025.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/20 votants) LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 22 MARS 2025.

6. Coupe de France 2024

C. Vandenberghe rappelle que la FFA ne dispose pas des fonds nécessaires pour l'organisation de cet événement. Il précise que des négociations sont en cours avec Véolia, partenaire de la compétition en 2023.

S.Gautier-Guyon s'interroge sur le timing de cette information et se demande si elle ne sera pas communiquée trop tardivement aux ligues, ce qui pourrait poser des problèmes logistiques.

C. Vandenberghe indique que si l'événement a lieu, il se déroulera sur le site de Vaires.

S. Vieilledent a conscience que la Coupe de France est importante pour l'animation sportive des ligues.

Il rappelle que la tenue de cette compétition est compromise faute de financements. Cette information avait été communiquée aux présidents de ligues lors de réunions et à travers les réunions de comité directeur. Nous devons faire preuve de flexibilité afin de favoriser la recherche de financement

7. Autres dossiers en cours

RAS

8. Affiliations

• Aviron de Nemours et du Loing Ligue Ile-de-France

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 votants/20 présents).

9. Questions diverses

• Offre sportive compétitive

P. Trichet souhaite connaître l'avancée des travaux du groupe travaillant sur l'offre sportive compétitive.

S. Vieilledent souligne que le comité de pilotage a entrepris ses travaux d'analyse et de préconisations. Des déplacements sur le terrain ont été réalisés pour collecter des informations dans diverses régions en participant aux réunions des entraîneurs de ligues.

Pour 2025, le calendrier étant fixé, la nouvelle dynamique de l'offre sportive ne pourra débuter qu'en 2026.

P. Trichet souhaite savoir comment des membres du comité directeur peuvent être impliqués dans cette réflexion.

S. Vieilledent précise que des membres participent déjà activement avec 2 membres du comité directeur présents au sein du COPIL. De plus, il rappelle que le comité directeur restera décisionnaire sur les propositions de cette nouvelle offre sportive compétitive dans le cadre du vote de la réglementation sportive annuelle.

En complément, un ensemble de parties prenantes composées de membres du comité directeur (groupe de travail, commission fédérale) seront associés régulièrement aux travaux

Pour compléter, le DTN propose de présenter le projet en détail lors du prochain comité directeur

P. Trichet demande si la commission développement durable peut être impliquée dans ce COPIL.

S. Vieilledent répond favorablement.

V. Busser souligne que le développement durable sera inclus dans la nouvelle version du cahier des charges des organisations de manifestations nationales.

• **E-Row**

B. Blaise demande si ce programme fonctionne auprès du grand public.

S. Vieilledent indique que le programme compte actuellement 100 abonnés. Suite à une analyse des retours de ces utilisateurs, E-Row est maintenant en cours de restructuration pour s'adapter aux attentes client et pour optimiser notre support vidéo. De plus, il a fallu produire de nouveaux contenus pour diversifier l'offre et ajuster le parcours client.

En parallèle, grâce à E-Row, des progrès significatifs de développement commercial ont été réalisés dans le secteur du fitness avec :

- la finalisation d'un premier contrat de fournisseur de cours vidéo sur rameur avec Waterrower et une négociation avec l'UCPA sur le domaine de la formation avec la mise en place d'un contenu « rameur » pour leur formation BP Activité fitness

• **Comité directeur**

Le 8 juin en présentiel à la FFA de 9h à 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°3 – saison sportive 2024

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U17, U19 et U23

Le document "Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection" approuvé par le comité directeur du 19 février 2022 est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant fixe l'ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2024, pour les catégories U17, U19 et U23.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 21 octobre 2023.

Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour **accompagner et soutenir les rameurs et rameuses** qui en porteront nos couleurs lors de la saison 2024. La réussite passe par une **mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes**. La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France, lui alloue les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'État et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec **détermination, rigueur et ambition**.

Le niveau de la concurrence internationale s'élève et se densifie chaque année. Aussi, **l'amélioration des performances individuelles, puis collectives**, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s'offriront à nous pour réussir la **prochaine saison 2024 et, à plus long terme, l'Olympiade 2028**.

Dispositions communes et restrictions

Les athlètes ayant participé ~~à la régate internationale U19 de Cologne~~ **au stage de Bellecin du 10 au 19 mai** ne peuvent concourir **que sur l'un des championnats de France** du 1 et 2 juin 2024, soit le championnat J18 bateaux longs, soit sur le championnat S-23 sans être autorisé à doubler.

Mi-mai, une liste d'athlètes U23, pressentis pour participer à la Coupe du Monde 3 de Poznan, sera communiquée. Ces athlètes ne pourront participer au championnat de France S-23 du 1er et 2 juin.

Les athlètes candidats à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat (e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif (ve) sélectionné (e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque athlète de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Collectif U17

Les objectifs

Outre la victoire collective du match France-GB, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel, et de leur faire connaître leur première expérience de rencontre internationale.

Sélection individuelle

Seuls les athlètes appelés à représenter la France en un de couple à l'occasion du match France-GB sont sélectionnés de manière individuelle, sur la base du classement obtenu dans cette épreuve lors du championnat de France J16.

Sélection collective

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue de l'échéance de référence de la saison. Cette sélection s'effectue à l'occasion de la régata de sélection U17 qui va permettre de sélectionner les équipages qui participeront au match FRA/GBR :

La Régata de Sélection n°1 (RS1) :

- La RS1 se déroulera du 27 au 28 avril à Libourne

Les épreuves ouvertes aux U17 sur la RS1 sont les suivantes :

- 2xJ16 H & F
- 2-J16 H & F
- 4+ J16 H & F

Programme de la RS1 U17 :

- Jour 1 : Parcours contre la montre et séries
- Jour 2 : Finales

Précisions importantes :

- La régata de sélection est ouverte à tous les athlètes J15 et J16 sans restriction,
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés,

- Au minimum 2 barreaux sont nécessaires pour l'ensemble du collectif (8+ et 4+ H & F) ; Les premiers 4+ de chaque genre seront donc sélectionnés barreaux inclus,
- **Les barreaux engagés doivent impérativement être U19** (pas forcément U17), de manière à pouvoir éventuellement leur proposer par la suite de faire partie d'un collectif U19 ou U23 si besoin,
- Le poids des barreaux est fixé à 55 kg minimum,
- Chaque équipage qui s'engage, n'est sélectionnable que si **l'intégralité** de l'équipage est disponible pour le match (4 jours mi-juillet restant à déterminer). Dans le cas contraire, l'équipage suivant dans la hiérarchie sera considéré.

COQUE RÉG SÉLECTION	HIÉRARCHIE SÉLECTIONNÉE	BATEAUX DU MATCH FRA/GBR
2X	3 premiers	2X, 4X
2-	5 premiers	2-, 4-, 8+ (2 paires)
4+	2 premiers	4+, 8+

- Ouverture des inscriptions : 2 avril 2024
- Les clubs inscrivent sur le serveur fédéral les équipages de clubs, les ligues les équipages mixtes de ligues. Les équipages mixtes inter-ligues doivent être inscrits directement auprès de la fédération
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel pour la RS et pour le match.

Collectif U19 A et B

Objectifs

Pour 2024, les **deux** compétitions de référence de la catégorie junior sont : le Championnat du Monde (junior A) et la Coupe de la Jeunesse (junior B).

L'obtention de médailles lors du Championnat du Monde junior 2024 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la Coupe de la Jeunesse, constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2023, les têtes de rivière de novembre, les pages de décembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste d'athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- De la tête de rivière du 11 ou 12 novembre
- Du test à l'ergomètre du 02 ou 03 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 4/12 à 14h)
- Du 15 au 18 décembre 2023 : Parcours en bateaux courts (1x et 2-) sur 2 000 m à Vaires-sur-Marne,
- Du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 03 ou 04 février, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 05/02 à 14h)
- De la tête de rivière du 10 mars,
- Des championnats interrégionaux des 23 au 24 mars :
 - Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement

Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior peuvent participer dans les épreuves J18A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC.

- Du Championnat de France en Bateaux Courts du 05 au 07 avril à Cazaubon
- De la RS1 du 27 au 28 avril à Libourne
- De la RS2 du 4 et 5 juillet à Vichy.

Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère).

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- Junior femme : temps < à 7mn 11s
- Junior homme : temps < à 6mn 16s

A minima, il est demandé à tous les rameurs et rameuses d'améliorer leurs performances ergométriques.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels il aura été convoqué, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2)

- RS1 du 27 au 28 avril à Libourne
- RS2 du 4 et 5 juillet à Vichy

Programme des RS1 et RS 2 :

- Jour 1 : Parcours contre la montre **et/ou** parcours 1 (2x et 4-)
- Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-)

Précisions importantes :

- Les régates de sélection sont ouvertes aux athlètes J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France en bateaux courts, et aux J15, J16 et J17 ayant participé à ce championnat
- Des athlètes complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable des équipes de France U19/U23
- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la Direction Technique Nationale
- Les mixtes de clubs sont autorisées
- Les athlètes sont inscrits en 2x ou 4-
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel,
- Pour la RS2, certains équipages seront orientés par le responsable des équipes de France U19/U23 de sorte à constituer des équipages cohérents en vue de l'échéance terminale,
- Lors de ces RS, la Direction Technique Nationale pourra demander une participation en bateaux courts (1x /2-), notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-) ou pour améliorer la concurrence et favoriser la densité. Une performance sera alors attendue lors de parcours dans ces mêmes embarcations
- En tant que de besoin, dans le but de nourrir les objectifs de performance du collectif, le responsable des équipes de France U19/U23 pourra procéder à, des ajustements de compositions sur certains équipages sur le parcours 2,
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS 2.

Compétitions **Parcours de références**

~~La régate internationale de Cologne~~

Un collectif de préparation ~~pour la régate internationale de Cologne~~ **des piges à Bellecin** sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion, de la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et des performances obtenues lors des étapes hivernales du chemin de la sélection.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le championnat de France bateaux courts

Ce collectif sera convoqué pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 27 au 28 avril à Libourne (33). Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour ~~la régates internationale de Cologne~~ **le stage de Bellecin du 10 au 19 mai**.

Il est à noter que les champions de France en bateaux courts (JM1x, JW1x, JM2-, JW2-) seront assurés de participer ~~à cette régates internationale~~.

Au regard du calendrier de la saison 2024 et du programme d'entraînement, il est **vivement recommandé** aux athlètes retenus dans le **ce** collectif de préparation ~~de cette régates internationale~~ **de ne participer à aucune autre compétition entre la RS1 et le championnat d'Europe. les piges de Bellecin du 17 au 19 mai**.

● Championnat du Monde et Coupe de la Jeunesse

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors ~~de la RI de Cologne Munich et aux piges de bellecin~~, la RS2 permettra de constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostiques, opportunités...).

Le collectif B sera constitué de rameurs(SES) et/ou d'équipages non retenus dans le collectif A, en fonction du niveau de performance constaté lors de la régates de sélection. A performances sensiblement égales, les J15, J16 et J17 seront privilégiés.

A noter

Cas d'un sportif de nationalité française évoluant à l'étranger

Tout athlète U19 de nationalité française licencié dans un club de la FFA, peut être inscrit à la régates de sélection pour prétendre intégrer le collectif junior A ou B. Il doit, à minima avoir réalisé deux performances ergométriques significatives validées par le responsable de l'équipe de France U19.

Cas d'un sportif de nationalité étrangère évoluant en France :

La réglementation World Rowing (FISA) autorise un(e) rameur(se) de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde U19 ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France. La réglementation fédérale a également évolué en ce sens, permettant désormais à un rameur répondant à ce cas de figure de participer au championnat de France Bateaux Courts sous réserve de validation par la FFA suite à l'analyse du dossier. Pour prétendre à une sélection pour le championnat du Monde de St Catherine (CAN) les athlètes devront, à la date de la RS2, être en possession d'un passeport valide au moins jusqu'au 26 septembre 2024.

Collectif U23

Les objectifs

La performance et l'obtention de médailles au Championnat du Monde constituent les objectifs prioritaires du collectif senior U23. Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif de préparer la relève dans la perspective des Jeux Olympiques de 2028 à Los Angeles.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective du championnat du Monde U23 seront fonction de l'effectif, du niveau individuel et collectif des rameuses et rameurs engagés à la Régate de Sélection du 4 au 5 juillet à Vichy.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2023, ceux des têtes de rivière de novembre, des pîges de décembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste des athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées sur l'ensemble des étapes du chemin de sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des athlètes en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- De la tête de rivière des 11 ou 12 novembre,
- Du test à l'ergomètre du 02 ou 03 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 4/12 à 14h),
- du 15 au 18 décembre 2023 : Parcours en bateaux courts (1x et 2-) sur 2 000m à Vaires-sur-Marne,
- Du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 03 ou 04 février, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 05/02 à 14h)
- De la tête de rivière du 10 mars,
- Des championnats interrégionaux les 23 au 24 mars :
 - Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages,
 - Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur
 - Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement
 - A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC
- Du Championnat de France en Bateaux Courts du 05 au 07 avril à Cazaubon :
- De la RS1 du 27 au 28 avril à Libourne,
- De la RS2 du 4 et 5 juillet à Vichy.

Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),
Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| • U23 femme TC : temps < à 7mn 00s | - U23 homme : temps < à 6mn 05s |
| • U23 femme PL : temps < à 7mn 15s | - U23 homme PL : temps < à 6mn 20s |

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressé(e)s devront transmettre deux tests ergométriques sur 2000m. Ces performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte pour pouvoir participer aux RS.

Les rameurs et les rameuses poids léger doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. A ce titre, voici les poids qui seront demandés sur les différentes étapes :

Pour les femmes :

- Tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 60 kg,
- Test ergométrique de février : $\leq 61,5$ kg
- Tête de rivière de mars : $\leq 59,5$ kg.
- RS 1&2 : poids individuel ≤ 59 et poids moyen de l'équipage ≤ 58 .

Pour les hommes :

- Tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 74 kg,
- Test ergométrique de février : ≤ 75 kg
- Tête de rivière de mars : ≤ 73 kg.
- RS 1&2 : poids individuel $\leq 72,5$ et poids moyen de l'équipage ≤ 71 .

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels il aura été convoqué, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2)

- RS 1 du 27 au 28 avril à Libourne.
- RS 2 du 4 et 5 juillet à Vichy.

Programme de la régate de sélection :

- Jour 1 : Parcours contre la montre **et/ou** parcours 1 (2x et 4-).
- Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-).

Précisions importantes :

- Les régates de sélection sont ouvertes aux athlètes **classés dans les 24 premiers** du championnat de France bateaux courts et aux étudiants à l'étranger qui auront réalisé deux performances significatives sur 2000m lors des tests ergométriques hivernaux. Pour ces rameurs, un parcours en bateau court peut être demandé
- Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable des équipes de France U19/U23

- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la Direction Technique Nationale,
- Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel
- Pour la RS1 le responsable des équipes de France U19/U23 orientera certains équipages au regard des éléments du chemin de sélection (notamment le championnat de France bateaux courts),
- Pour la RS2, certains équipages seront orientés par le responsable des équipes de France U19/U23 de sorte à constituer des équipages cohérents en vue de l'échéance terminale
- Lors des Régates de Sélection, la Direction Technique Nationale pourra demander une participation en bateaux courts (1x /2-), notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-) ou pour optimiser la concurrence et la densité. Une performance sera alors attendue lors de parcours dans ces mêmes embarcations,
- En tant que de besoin, dans le but de nourrir les objectifs de performance du collectif, et sur proposition du responsable de secteur, des ajustements de compositions sur certains équipages pourront être effectués sur les parcours en deux sans barreur,
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).
- Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS2

RI de Gand

Un collectif de préparation pour les régates internationales **de Gand** sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion, la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Ce collectif sera convoqué pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 27 au 28 avril à Libourne (33). Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour les régates internationales **de Gand**.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le championnat de France bateaux courts.

Championnat du Monde U23

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors de la régate internationale **de Gand**, la RS2 permettra de constituer un collectif U23 pour préparer le Championnat du Monde.

En lien avec leurs performances individuelles et collectives du chemin de sélection OLY et U23, les athlètes U23 du collectif olympique peuvent être susceptibles, sur propositions du responsable des équipes de France U19/U23 de réintégrer le collectif afin de participer au championnat du monde U23

A noter que pour prétendre à une sélection pour le championnat du Monde de St Catherine (CAN) les athlètes devront, à la date de la RS2, être en possession d'un passeport valide au moins jusqu'au 26 septembre 2024.

Sébastien Vieilledent - OLY
Directeur Technique National
Directeur Général